Pandémie et économie, pandémie et droits des citoyens

Respectable Loge, Les Amis Fidèles, Orient de Paris, Région 11

Mots-clefs : Gouvernance des médecins, Peur, Obéissance, Infantilisation, Culpabilité

« Il est incroyable de voir comme le peuple, dès qu'il est assujetti, tombe soudain dans un si profond oubli de sa liberté qu'il lui est impossible de se réveiller pour la reconquérir : il sert si bien, et si volontiers, qu'on dirait à le voir qu'il n'a pas seulement perdu sa liberté mais gagné sa servitude... »

La Boétie, Discours de la servitude volontaire, 1576.

Constat

Les droits des citoyens sont définis dans :

- La déclaration des droits de l'Homme de 1789 (Liberté, égalité, fraternité) : liberté d'expression d'opinion, de réunion, de culte, de grève..., égalité devant la loi, droit de propriété, droit à la sûreté, droit de vote...
- Préambule de la constitution de 1946 : droit à l'emploi, droit à la gratuité de l'enseignement, droit à la protection de la santé
- Charte de l'environnement de 2015 : droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé
- Convention de Schengen : liberté de circulation dans les 22 états de l'UE.

On y trouve par déduction les grandes missions régaliennes de l'État et son rôle.

Que sont devenus ces droits pendant la crise sanitaire ?

Certains ont dit que pendant la crise sanitaire, ce sont les médecins et plus particulièrement le conseil scientifique qui a dirigé le pays et non les politiques; conseil scientifique, soit dit en passant qui n'était pas forcément d'accord en interne et sûr des décisions à proposer. (Pourquoi n'y avait-t-il pas de représentation citoyenne dans ce conseil ?)

D'autre part, les droits des citoyens ont été mis à mal pendant cette pandémie.

Certains pays ont décidé de ne rien changer à leurs modes de gouvernance et de vie. D'autres ont tout arrêté.

Qui prend le dessus sur quoi : droits des citoyens contre conseil scientifique ?

C'est la « double peine » : il y a eu de mauvais choix, (pénurie de masques, etc....), et donc, il a fallu faire d'autres choix qui condamnent le pays. Mais cela ne revient-il pas à sauver des inactifs pour condamner des actifs ?

La république est une et inaliénable. Plus largement les droits des citoyens sont-ils inaliénables quelle que soit la situation ? Priment-ils sur tout ?

De quel droit le président de la République a-t-il décidé de stopper la vie du pays et par conséquent de ne pas jouer son rôle ? L'État a abandonné son poste.

Nous avons été manipulés par la peur et les médias ont surenchéri (où est passé leur rôle critique et de contre-pouvoir ?)

Dans nos sociétés riches et individualistes, la mort ne fait plus partie de la vie, la mort n'existe pas.

Et nos personnes âgées sont parquées dans des mouroirs en périphérie des villes. Et, pendant des semaines au cours cette pandémie, nous les avons tout simplement oubliées. Pour compter les morts après.

Donc il a fallu tout faire pour qu'il n'y ait pas de morts. Certains ont chiffré à 800 millions de personnes l'augmentation des humains en précarité alimentaire voire même en état de famine pour cause d'avoir arrêté l'économie mondiale pendant plusieurs mois.

Pour sauver les personnes âgées de nos pays riches, nous condamnons et faisons mourir les jeunes et les enfants de pays pauvres.

La vie d'un vieil occidental vaut-elle plus que celle d'un jeune africain?

Comment des millions d'êtres humains ont-ils obéi, sans aucune révolte, remise en question, aux obligations de rester chez soi ? L'État a agi de façon unilatérale, nous privant de deux libertés fondamentales : celles de circuler et de travailler.

Pourquoi avons-nous tous réagi en moutons de Panurge, fermant les écoles, les restaurants, les bars, empêchant la vie tout simplement, pays après pays ?

Propositions

- Participation citoyenne au conseil scientifique
- Plan santé européen : L'unité européenne a fait défaut. Une gestion de crise au niveau européen a fait défaut, alors que c'est l'un des rôles de l'union européenne.
- Création d'un comité moral regroupant des intellectuels, des hommes politiques de tous les partis, des hommes de foi de toutes obédiences.
- Couplé au mode de représentation citoyenne, ce comité moral servirait en quelque sorte de « garde-fou », de contre-pouvoir, et donc, de garant de nos libertés fondamentales, dans le respect des règles sanitaires en cas de pandémie.

Tout en relocalisant en national un certain nombre de productions premières (produits de première nécessité, médicaments...), il est grand temps de penser une médecine européenne, et d'harmoniser nos stratégies.

Alors que ces virus semblent lutter et s'installer, nous allons devoir apprendre à vivre avec, et donc différemment. Alors, il est aussi grand temps de penser monde, et non plus territoire...

Soyons finalement des citoyens responsables.